

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

AVIS AU PUBLIC

DEMANDE DE DOCUMENTS D'EXAMENS

(diplômes, relevé de notes, ou attestation de réussite)

Retrait :

- Les diplômes sont délivrés au vice-rectorat sur présentation de la pièce d'identité du lauréat.
- En cas de retrait des diplômes par les parents, une pièce d'identité ou livret de famille est exigé.

Heures d'ouverture de nos bureaux de **8 heures à 12 heures.**

Envoi postal :

- Le diplôme peut vous être envoyé par la poste en recommandé avec accusé de réception, à votre adresse personnelle, si vous êtes à l'extérieur de Wallis.

Les formulaires de demande de diplôme par procuration sont également téléchargeables sur le site du vice-rectorat <https://www.ac-wf.wf>

Le diplôme (ou l'attestation) qui vous est remis(e) est un document unique ; **vous ne devez en aucun cas remettre l'original.**

Aucun duplicata ne sera délivré.

En cas de besoin, faire des photocopies.